

Par e-mail : jerome.huegli@sbfi.admin.ch

Berne, le 13 avril 2023

Consultation : Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (loi sur Movetia)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Les échanges et la mobilité sont une tâche commune de la Confédération et des cantons. La présente consultation porte sur la création de l'agence nationale Movetia comme établissement fédéral de droit public après que cette mission a été assumée par la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) depuis 2016 avec le statut de fondation de droit privé. Le statut de la FPEM présente un risque de conflits des rôles et des lacunes de gouvernance qu'il convient de corriger. En 2019, le DEFR en collaboration avec le DFF a reçu le mandat d'élaborer un projet pour effectuer les changements nécessaires dans l'organisation et la structure de direction de Movetia afin que celle-ci réponde aux principes du gouvernement d'entreprise de la Confédération. Cette agence encourage les échanges et la mobilité dans le domaine scolaire, extrascolaire et au niveau des hautes écoles. Elle travaille par ailleurs à l'échelon national et international.

Un renforcement juridique opportun

Le Centre salue ce changement de forme juridique qui permet une meilleure gouvernance de l'institution en charge de la promotion des échanges et de la mobilité. Ce nouveau statut confirme par ailleurs l'engagement que souhaite avoir l'Etat sur cette thématique d'importance. Il est indispensable que l'organisation en charge de ces enjeux puisse avoir la structure juridique la plus optimale. En ce sens, celle d'établissement de droit public a le mérite de renforcer la légitimité de l'institution et d'assurer une surveillance de Movetia par la Confédération.

Le parti du Centre, attaché au système fédéraliste, juge par ailleurs important l'implication des cantons dans la préparation des objectifs stratégiques quadriennaux et à la participation de ces derniers au sein du conseil d'administration. Le projet respecte ainsi une bonne répartition des compétences et la représentation équilibrée entre Confédération et cantons, c'est pourquoi Le Centre adhère au projet en consultation.

Ce renforcement juridique est important pour maintenir la cohésion de notre pays plurilingue et multiculturel et également afin de garder une Suisse connectée à l'étranger. Dans le contexte de tensions avec l'Union Européenne, Le Centre estime qu'une attention toute particulière doit être accordée aux échanges et à la mobilité, ce d'autant que la Suisse ne fait plus partie du programme Erasmus+ depuis 2014. Il juge donc nécessaire que l'institution en charge des échanges et de la mobilité fasse l'objet d'une consolidation juridique.



Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Pr sident Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secr taire g n rale Le Centre Suisse